PARCOURS VAE AU SEIN DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Démarche

Informations choix de la certification professionnelle

• RNCP :
rncp@cncp.gouv.fr

• Organisme certificateur du Ministère de la défense

CONSEIL - ORIENTATION

Retrait d'un dossier VAE (Livret I et II)

• auprès de l' organisme certificateur
• ou téléchargement sur le site SGA – Vie professionnelle - VAE

2 mois

Envoi du

à l'organisme certificateur

L 'organisme accorde la recevabilité

6 à 8 mois

Constitution du dossier

de description de l'expérience

JURY

Validation totale

Rejet

Validation partielle
(délai de 5 ans pour obtenir la validation totale)